

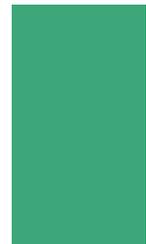


# Natura 2000

## ZPS Hautes-Vosges, Haut-Rhin

### 3<sup>ème</sup> comité de pilotage

21 janvier 2011 – Sainte-Marie-aux-Mines





## ► PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

1. **Validation du compte rendu du comité de pilotage du 15 juin 2010**
2. **Présentation de l'état d'avancement de la démarche**
3. **Présentation des objectifs de développement durable**
4. **Calendrier prévisionnel**
5. **Points divers :**  
Présentation du programme LIFE+ « Des forêts pour le Grand Tétrás »



# Validation du compte rendu du comité de pilotage du 15 juin 2010

---



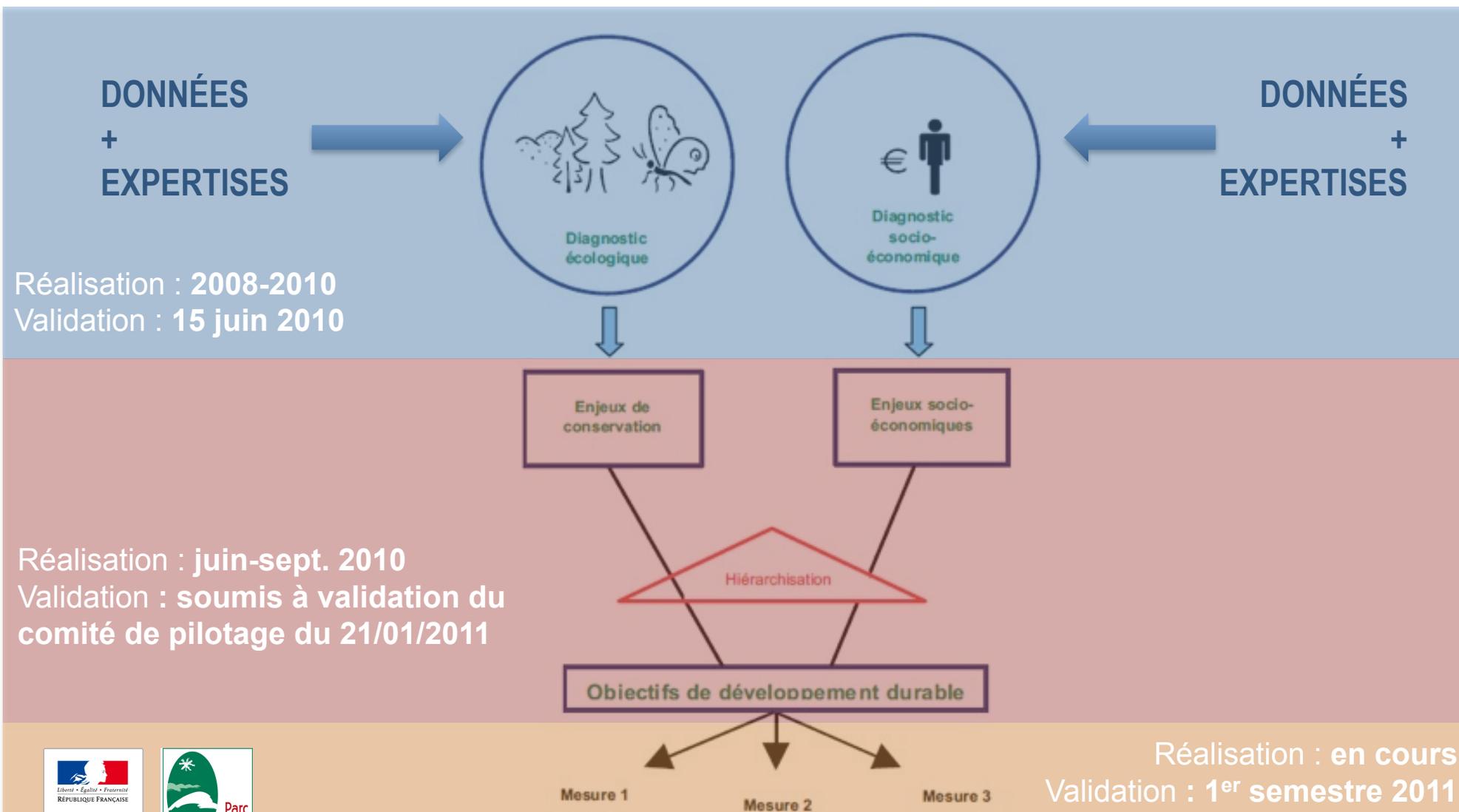
# Présentation de l'état d'avancement de la démarche

---





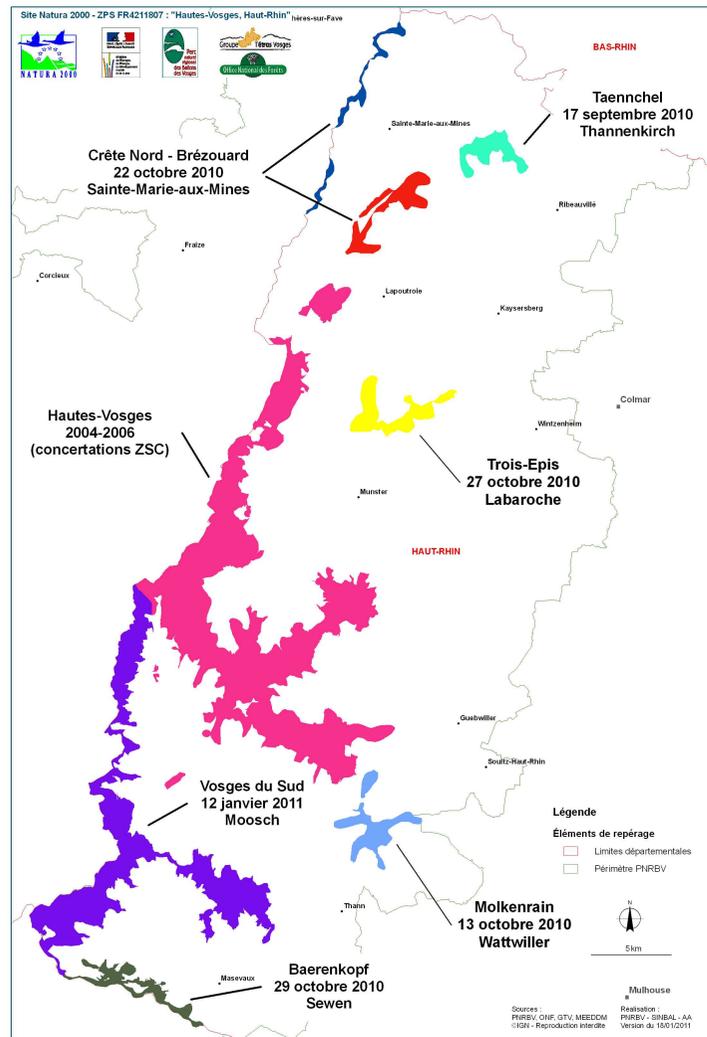
## ▶ ETAT D'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE

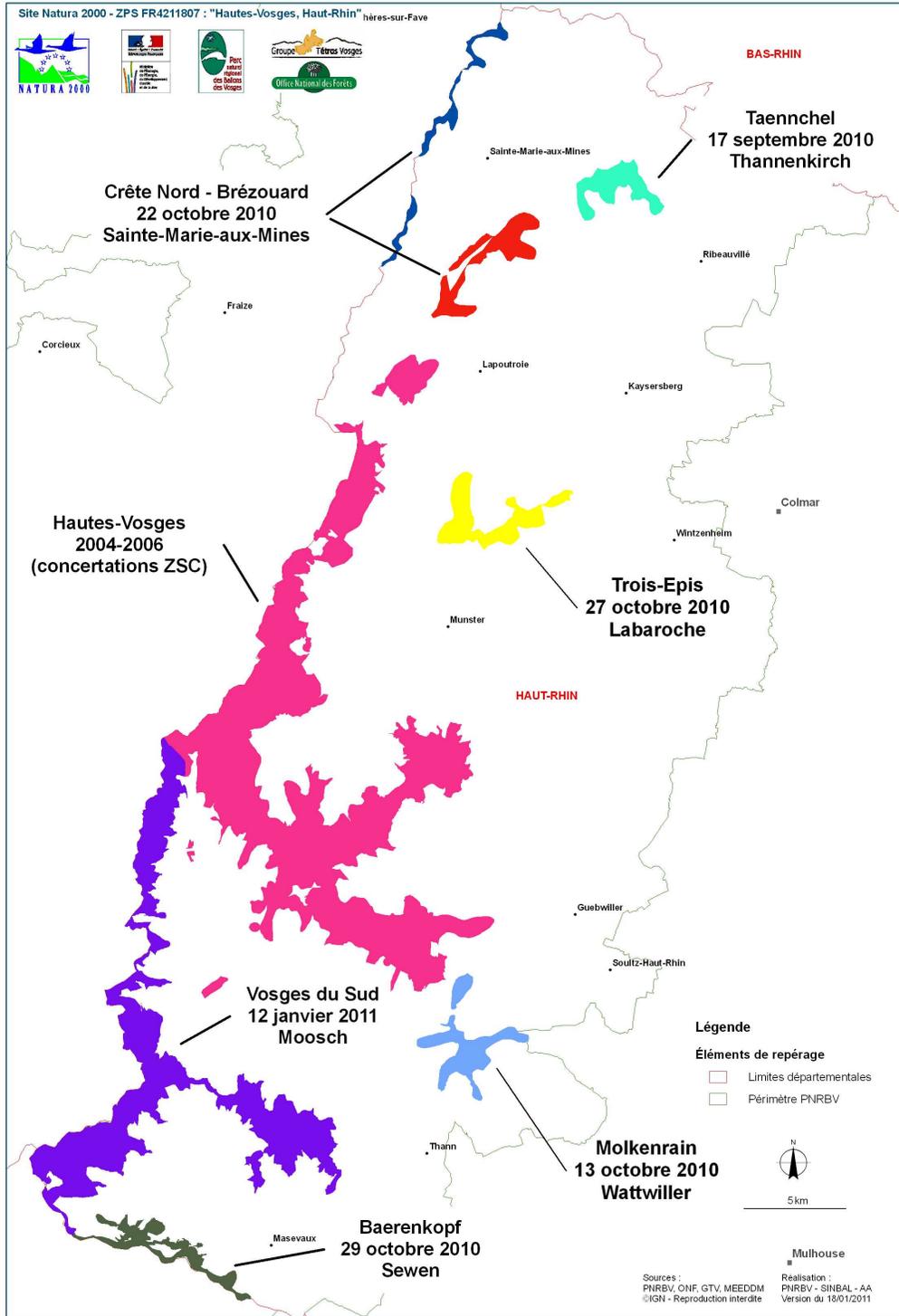




## ▶ ETAT D'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE

- 6 groupes de concertation locale entre septembre et novembre 2010 concernant 10 secteurs
- Pas de nouvelles concertations pour les secteurs concernés par la ZSC des Hautes-Vosges







# Définition des enjeux et présentation des objectifs de développement durable

---



### Enjeux écologiques

Préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisantes d'habitats pour les espèces d'oiseaux suivantes :

- Grand Tétrás
- Chevêchette d'Europe
- Gêlinotte des bois
- Chouette de Tengmalm
- Bondrée apivore
- Pic noir
- Pic cendré
- Faucon pèlerin
- Grand-duc d'Europe
- Pie-grièche écorcheur
- Pic mar
- Cigogne noire
- Milan royal
- Pluvier guignard

### Enjeux socio-économiques

- Sauvegarder la richesse du patrimoine naturel et culturel du site
- Maintenir le secteur agricole
- Pérenniser et améliorer la vie et l'économie locale
- Favoriser le développement touristique dans le respect des habitants du site et de son environnement

### Enjeux de développement durable

- ⇒ Maintien et/ou amélioration de l'état de conservation (effectifs et dynamique) des populations d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et de leurs habitats (milieu de vie et quiétude) ;
- ⇒ Mise en cohérence des usages et des pratiques du territoire dans une démarche de concertation et dans le respect de la conservation du patrimoine ornithologique du site Natura 2000 ;
- ⇒ Sensibilisation des élus, des gestionnaires, des différents usagers et du grand public.

## OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

« Assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales »

(Article R414-11 du Code de l'environnement)





## ► PRESENTATION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Mettre en œuvre une gestion forestière destinée à maintenir ou à améliorer la qualité des habitats d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire
2. Maintenir ou améliorer la quiétude
3. Maintenir les populations d'espèces gibiers à des niveaux compatibles avec les populations d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire
4. Maintenir et/ou accroître un espace rural diversifié riche avec prairies, buissons et arbres par une gestion extensive et variée
5. Décliner et accompagner les politiques nationales et régionales de préservation de la nature en cohérence avec les enjeux de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire
6. Impliquer l'ensemble des acteurs
7. Améliorer les connaissances écologiques et socio-économiques du site



## ► PRESENTATION DES FICHES OBJECTIFS

➔ Définition précise des objectifs

➔ 7 fiches

### Objectif

#### Sous-objectif

#### Définition

#### Grands milieux

#### Espèces concernées

#### Stratégie d'intervention

#### Résultats attendus

Objectif	<b>1 Mettre en œuvre une gestion forestière contribuant à maintenir ou à améliorer la qualité des habitats d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire</b>
Sous-objectif	<b>1.1 Mettre en cohérence les documents de gestion forestière en fonction des enjeux de conservation des espèces</b>
Définition	La gestion forestière est le premier levier d'intervention identifié sur l'habitat de la plupart des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000. En effet, un certain nombre de paramètres ayant une influence directe sur la capacité d'accueil du milieu pour les espèces visées sont le résultat des modalités de gestion adoptées (composition en essence, structure du peuplement forestier, richesse de la strate herbacée, etc.). Le document de gestion forestière (aménagement, plan simple de gestion) reste le seul document de référence pour la gestion des forêts dans le site Natura 2000. Il est donc important que ce document et son application sur le terrain prennent en compte les orientations proposées dans le document d'objectifs.
Grands milieux	Milieux forestiers
Espèces concernées	Grand Tétrás Gélinotte des bois Pic noir Pic cendré Chouette de Tengmalm Chevêchette d'Europe Bondrée apivore
Stratégie d'intervention	La mise en cohérence des aménagements forestiers (forêts relevant du régime forestier) avec le document d'objectifs est prévue par la circulaire DGPAAT/SDFB/C2009-3038 du 7 avril 2009 et relève donc de dispositions réglementaires. L'évaluation du niveau de cohérence des aménagements avec le document d'objectifs est également prévue par cette circulaire. En forêt privée soumise à plan simple de gestion, la mise en cohérence du document de gestion forestière relèvera d'une démarche volontaire d'adhésion du propriétaire et demandera un travail de communication et de sensibilisation spécifique.
Résultats attendus	<i>A définir</i>
Sous-objectif	<b>1.2 Développer et accompagner une gestion forestière favorable aux espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire</b>
Définition	Le site Natura 2000 est principalement forestier. Ces espaces bénéficient d'une gestion forestière multifonctionnelle dont l'objectif est de concilier les enjeux économiques, écologiques et sociaux. La gestion forestière est le principal levier d'intervention sur la qualité de l'habitat forestier et des milieux associés, notamment les tourbières intra forestières. En effet, les espèces forestières d'intérêt communautaire présentes sur le site sont exigeantes en

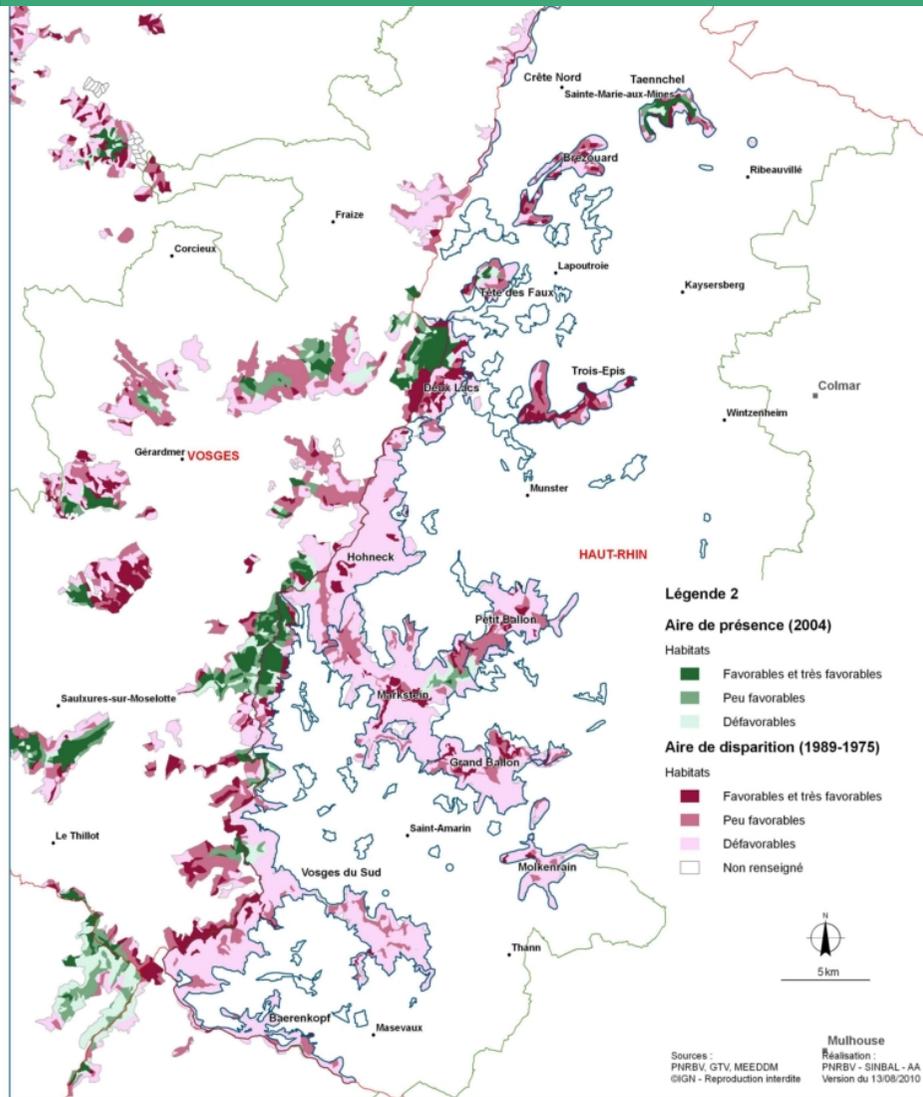


# Présentation des zonages de gestion sylvicole et de quiétude

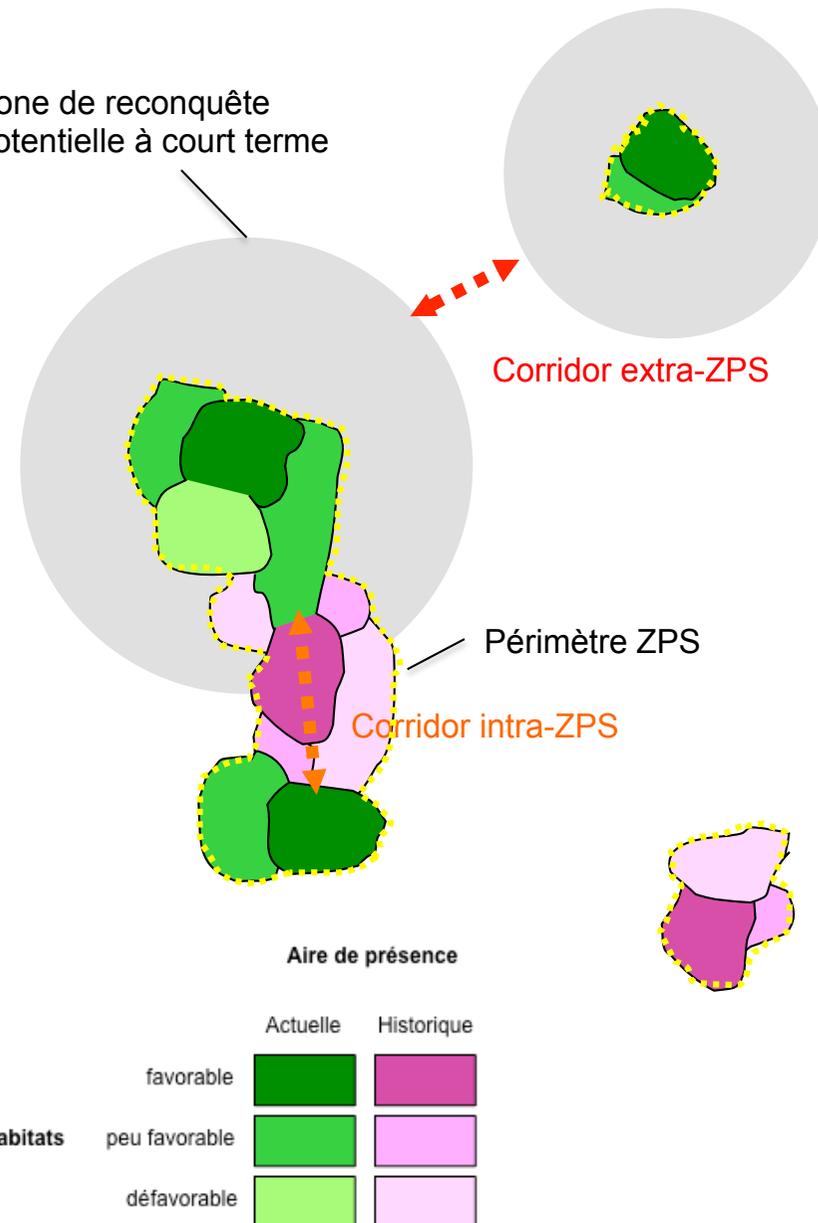
---



## Carte des enjeux



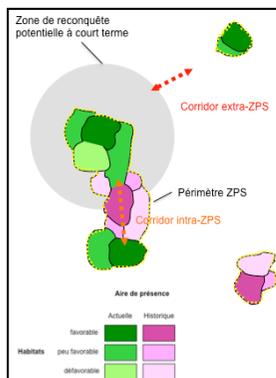
Zone de reconquête potentielle à court terme





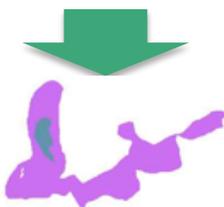
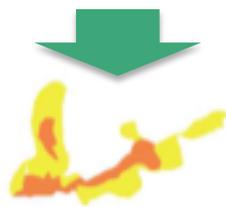
# Rappel de la démarche

## Carte des enjeux



## Spatialisation des objectifs

<p><b>GESTION DES HABITATS</b></p> <p><b>Zone d'Action Prioritaire (ZAP)</b></p> <p><u>Critères de définition :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aire de présence actuelle (2005) et récente (1989) du Grand Tétraz.</li> <li>- Zone de connexion entre populations (corridors écologiques à préserver).</li> </ul> <p><u>Objectif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir et/ou améliorer à court ou moyen terme de la qualité des habitats d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.</li> </ul>	<p><b>GESTION DE LA FREQUENTATION</b></p> <p><b>Zone de quiétude</b></p> <p><u>Critères de définition :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone de présence actuelle du Grand Tétraz ou zone de reconquête à très court terme.</li> <li>- Zone de connexion entre populations (corridors écologiques à préserver).</li> </ul> <p><u>Objectif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer la fréquentation afin de renforcer la quiétude.</li> </ul>
<p><b>Zone de Gestion Adaptée (ZGA)</b></p> <p><u>Critères de définition :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aire de présence ancienne du Grand Tétraz (1975).</li> </ul> <p><u>Objectif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir et/ou améliorer à plus long terme de la qualité des habitats d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.</li> </ul>	<p><b>Zone de canalisation de la fréquentation</b></p> <p><u>Critères de définition :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hors des zones actuelles ou récentes de présence de Grand Tétraz, zone de reconquête à court terme.</li> <li>- Zone de connexion entre populations (corridors écologiques à préserver).</li> </ul> <p><u>Objectif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer la fréquentation afin de créer ou de renforcer la quiétude.</li> </ul>
	<p><b>Zone de sensibilisation</b></p> <p><u>Critères de définition :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hors des zones de présence du Grand Tétraz ou de reconquête à court terme.</li> </ul> <p><u>Objectif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer la fréquentation en canalisant le public sur des itinéraires balisés et en privilégiant la sensibilisation des usagers aux enjeux de conservation de la ZPS.</li> </ul>



Réalisé en concertation avec les partenaires techniques

## Concertations sectorielles



**Validation en COPIL**



## GESTION DES HABITATS

### Zone d'Action Prioritaire (ZAP)

#### Critères de définition :

- Aire de présence actuelle (2005) et récente (1989) du Grand Tétrás.
- Zone de connexion entre populations (corridors écologiques à préserver).

#### Objectif :

- Maintien et/ou amélioration à **court ou moyen terme** de la qualité des habitats d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

### Zone de Gestion Adaptée (ZGA)

#### Critères de définition :

- Aire de présence ancienne du Grand Tétrás (1975).

#### Objectif :

- Maintien et/ou amélioration à **plus long terme** de la qualité des habitats d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

## GESTION DE LA FREQUENTATION

### Zone de quiétude

#### Critères de définition :

- Zone de présence actuelle du Grand Tétrás ou zone de reconquête à très court terme.
- Zone de connexion entre populations (corridors écologiques à préserver).

#### Objectif :

- Gérer la fréquentation afin de renforcer la quiétude.

### Zone de canalisation de la fréquentation

#### Critères de définition :

- Hors des zones actuelles ou récentes de présence de Grand Tétrás, zone de reconquête à court terme.
- Zone de connexion entre populations (corridors écologiques à préserver).

#### Objectif :

- Gérer la fréquentation afin de créer ou de renforcer la quiétude.

### Zone de sensibilisation

#### Critères de définition :

- Hors des zones de présence du Grand Tétrás ou de reconquête à court terme.

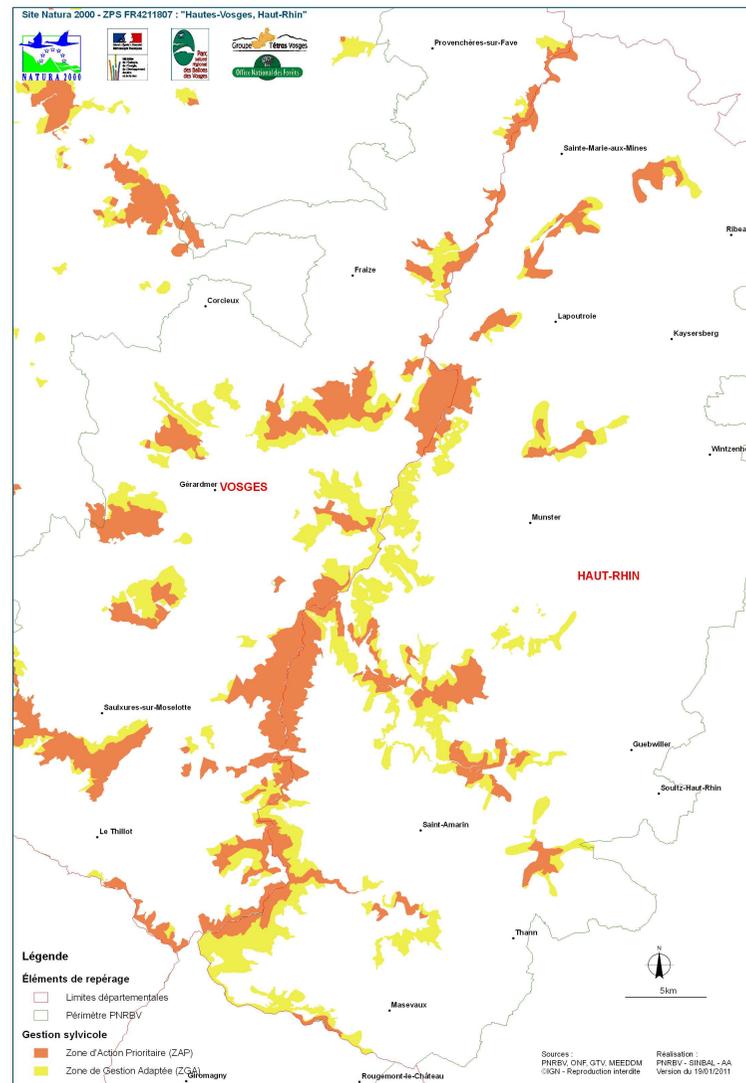
#### Objectif :

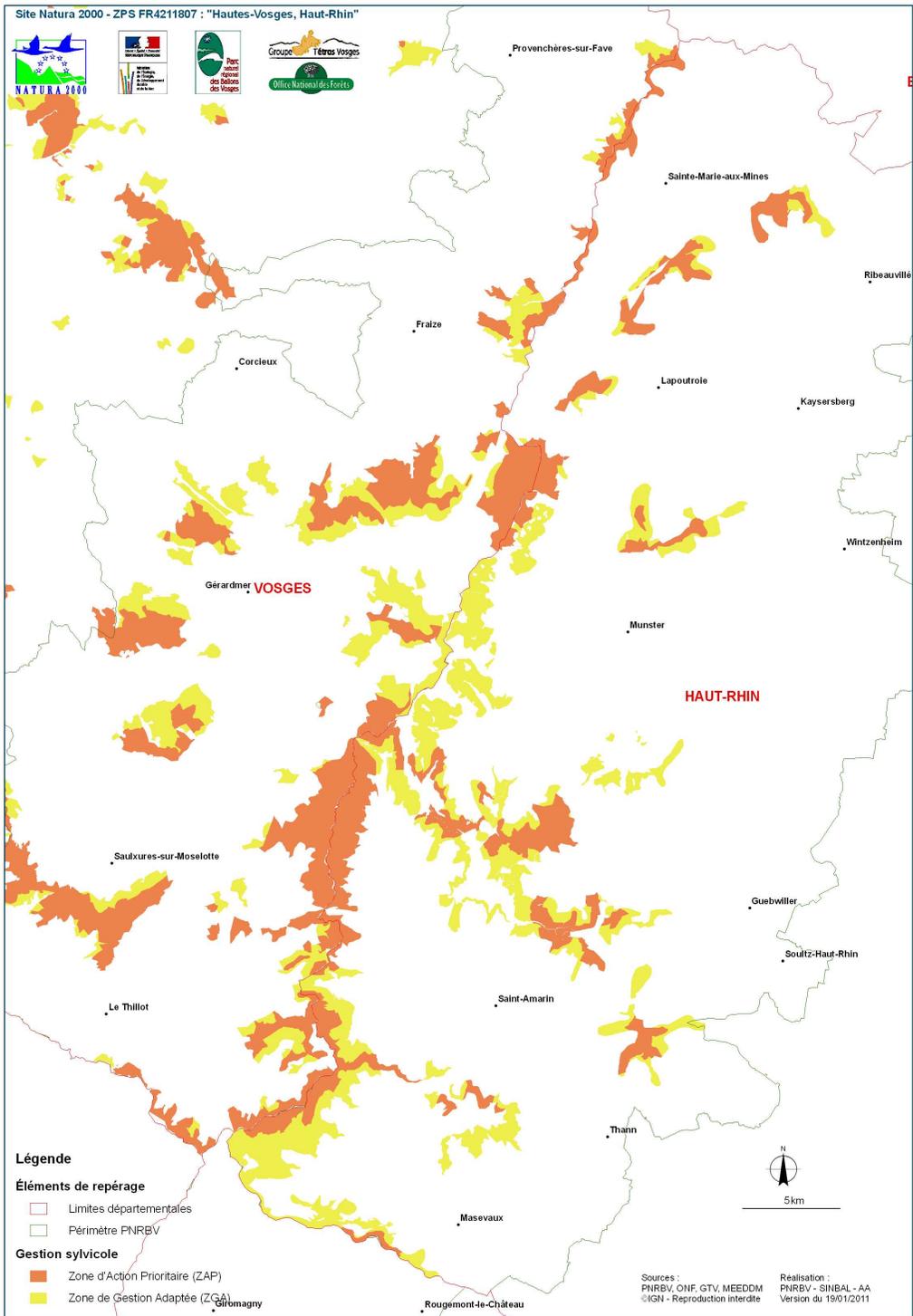
- Gérer la fréquentation en canalisant le public sur des itinéraires balisés et en privilégiant la sensibilisation des usagers aux enjeux de conservation de la ZPS.



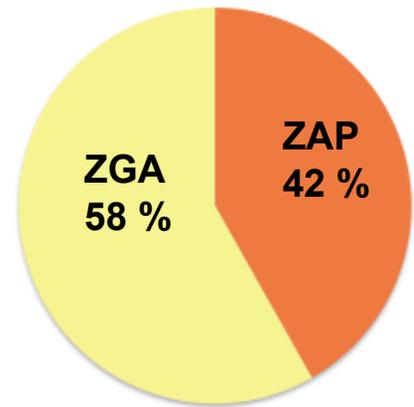
## ▶ PRINCIPES LIES A LA GESTION DES HABITATS

- ➔ Mise en place de deux zonages :
  1. Zone d'Action Prioritaire (ZAP)
  2. Zone de Gestion Adaptée (ZGA)
- ➔ Mise en cohérence des zonages avec la Stratégie Nationale en faveur du Grand Tétrás





### ZPS Hautes-Vosges; Haut-Rhin





## ▶ PRINCIPES LIÉS A LA GESTION DES HABITATS

### → Principes généraux :

#### Principes liés à la gestion sylvicole :

1. Conserver ou tendre vers des peuplements à structure irrégulière à long terme.
2. Privilégier la régénération naturelle.
3. Adapter les méthodes d'exploitation afin de protéger les sols et conserver les zones de quiétude pour la faune sauvage.
4. Ne pas appliquer de traitements chimiques à l'exception des stocks de bois.
5. Pas d'amendement calcomagnésien.
6. Favoriser les lisières sinueuses (notamment en contact avec les chaumes), étagées, diversifiées en essences.
7. Favoriser les essences secondaires ou pionnières spontanées et adaptées aux habitats.
8. Conserver et favoriser les résineux présents dans les hêtraies d'altitude.



## ▶ PRINCIPES LIÉS A LA GESTION DES HABITATS

### → Principes généraux :

#### Principes liés à la gestion cynégétique :

1. Maintien et/ou retour rapide à l'équilibre forêt gibier
2. Eviter tout apport de quelque nature que ce soit pour tout gibier



## ▶ PRINCIPES LIES A LA GESTION DES HABITATS (PRINCIPES PARTICULIERS)

ZAP	ZGA
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement irrégulier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement régulier ou irrégulier en fonction des situations</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diamètres d'exploitabilité plus élevés que les diamètres moyens des DRA/SRA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diamètres d'exploitabilité conformes aux DRA/SRA</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien d'un minimum de 2 à 5 GB-TGB/ha (en plus des 3 arbres bio ou morts /ha) au titre de la biodiversité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien d'arbres à cavités ou morts (au moins 3 arbres bio ou morts /ha) au titre de la biodiversité</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parquets d'attente limités aux habitats favorables au Grand Tétras et présumés stables sur 20 ans</li> <li>• Travaux spécifiques d'ouverture du milieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eviter les coupes définitives (maintien des sur-réserves : irrégularisation du peuplement, intérêt pour les autres oiseaux d'intérêt communautaires, etc.)</li> </ul>

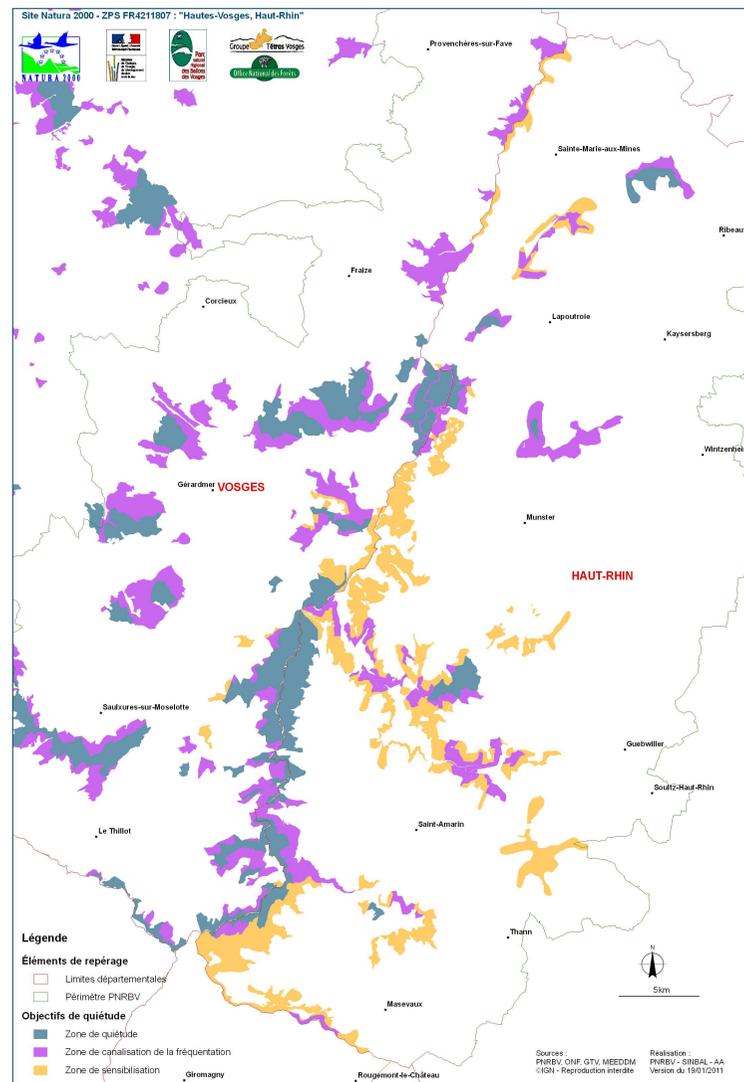


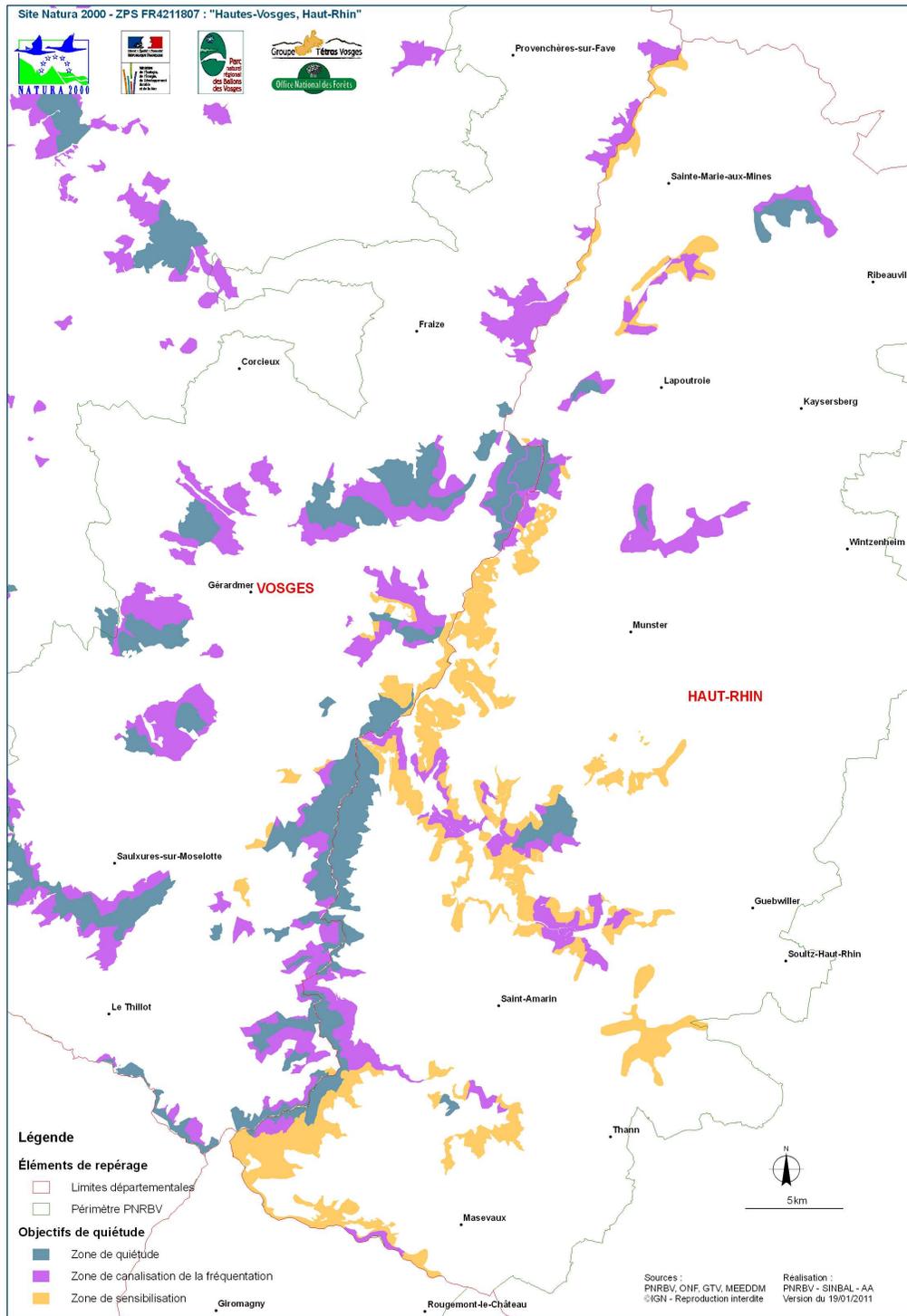
## ▶ PRINCIPES LIES A LA QUIETUDE

➔ Mise en place de 3 zonages :

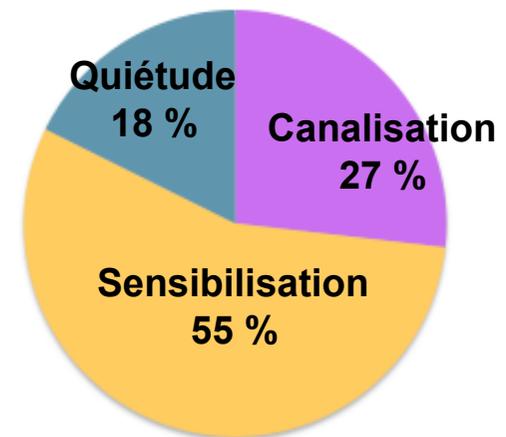
- Zone de quiétude
- Zone de canalisation
- Zone de sensibilisation

➔ Définis notamment selon la sensibilité des milieux





ZPS Hautes-Vosges; Haut-Rhin





## ▶ PRINCIPES LIES A LA QUIETUDE

### ➡ Circulation motorisée

Zone de quiétude	Zone de canalisation	Zone de sensibilisation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de déneigement après le 1<sup>er</sup> décembre des routes fermées à la circulation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• -</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• -</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter la circulation motorisée</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de manifestations motorisées</li> </ul>		



## ▶ PRINCIPES LIES A LA QUIETUDE

### ➡ Equipements de sports et loisirs

Zone de quiétude	Zone de canalisation	Zone de sensibilisation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de développement de nouveaux équipements <b>voire effacement d'équipement</b></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de développement de nouveaux équipements*</li> </ul>



## ▶ PRINCIPES LIES A LA QUIETUDE

### ➡ Organisation des manifestations

Zone de quiétude	Zone de canalisation	Zone de sensibilisation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pas de nouvelle manifestation.</b> Etude au cas par cas des manifestations existantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude au cas par cas selon la sensibilité du milieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manifestations limitées aux itinéraires balisés ou pistes</li> </ul>



## ▶ PRINCIPES LIES A LA QUIETUDE

### ▣ Activités liées à la gestion sylvicole

Zone de quiétude	Zone de canalisation	Zone de sensibilisation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Martelages, coupes, exploitation de chablis et travaux forestiers uniquement du 1<sup>er</sup> juillet au 30 novembre*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction concernant les dates de martelage, de coupes et travaux forestiers*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• -</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter les nouvelles infrastructures liées à la desserte aux cas particuliers (...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• -</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• -</li> </ul>



## ▶ PRINCIPES LIES A LA QUIETUDE

### ➡ Activités liées à la gestion cynégétique

Zone de quiétude	Zone de canalisation	Zone de sensibilisation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• En cas d'équilibre forêt gibier, abandon de la battue après le 15 décembre*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction concernant les dates et modes de chasse*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• -</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter la circulation des véhicules des chasseurs hors voies ouvertes à la circulation aux besoins de la pratique (...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• -</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• -</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proscrire les travaux d'entretien ou d'équipements liés à l'activité de chasse entre le 15 décembre et le</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• -</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• -</li> </ul>

1<sup>er</sup> juillet  
Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE





# Calendrier prévisionnel





## ▶ CALENDRIER PREVISIONNEL

PÉRIODE	EVÈNEMENT
MARS 2011	Concertations sectorielles (2 <sup>ème</sup> réunion) <ul style="list-style-type: none"> <li>•Taennchel</li> <li>•Crête Nord</li> <li>•Brézouard</li> <li>•Trois Epis</li> <li>•Molkenrain</li> <li>•Vosges du Sud</li> <li>•Baerenkopf</li> </ul>
AVRIL 2011	4 <sup>ème</sup> comité de pilotage : validation du document d'objectifs <ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation de la charte Natura 2000</li> <li>- Validation du programme d'actions</li> <li>- Validation des cahiers des charges des contrats</li> </ul>